

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 30 Janvier 2023.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 30 Janvier 2023 à 18 Heures 30, selon convocation du 19 Janvier 2023, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, GRIFFON Bernard, BELLARBRE Marlène, GAGNEUX Jérôme, LABARRE Nathalie, LE GALL Jacky, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, QUERAUD Michel,

Absents excusés : MAILLASSON Amédée - BOUYAT Quentin – TROMPEAU Séverine.

Absente : Julia WERKOFF

Pouvoirs de Quentin BOUYAT pour Alain JOUANNY
Amédée MAILLASSON pour Dominique DELPEUCH
Séverine TROMPEAU pour Marlène BELLARBRE

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Nathalie LABARRE

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du PV du 20 Décembre 2022
- 2 – Demandes de subventions pour le tiers-lieu : Fonds vert et CTD
- 3 – Report des travaux de construction de la MAM
- 4 – Dispositif d'aide aux loyers commerciaux
- 5 – Dispositif de rénovation de façades
- 6 – Travaux en régie
- 7 – Pédicure-podologue
- 8 – Questions et informations diverses.

M. QUERAUD demande que soit abordée une question sur EDF ;

Adopté à l'unanimité.

1 – Approbation du PV du 20 Décembre 2022

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire accueille Lucie PAGNAT, élue du Conseil Municipal des Jeunes et la remercie d'être présente.

Il informe qu'il a invité tous les jeunes du CMJ à assister à cette réunion.

2 - Demandes de subventions pour le tiers-lieu : fonds vert et CTD

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a toujours l'idée de construire un tiers-lieu et une Maison d'Assistantes Maternelles.

Des subventions C.D.D.I. ont été demandées et obtenues, mais elles sont caduques depuis le 31 Décembre.

Il informe qu'il serait possible de demander :

- une subvention CTD, car le Conseil Départemental a déplafonné les subventions,
- Et peut-être une subvention « fonds vert » si le projet de tiers-lieu entre dans le cadre.

Mme DELPEUCH dit que pour l'instant on ne sait pas s'il s'agira de C.D.D.I. ou de C.T.D., mais que la délibération pour les C.D.D.I. est déjà prise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer ces demandes de subventions.

3 – Report des travaux de construction de la MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a eu une discussion avec les architectes concernant surtout le tiers-lieu. En effet, la MAM a été provisoirement installée Rue du Stade et a obtenu l'agrément de la PMI.

Monsieur le Maire propose donc de mettre une priorité sur la construction du tiers-lieu.

Il informe qu'il a rencontré Madame la Préfète et que celle-ci lui a conseillé de reporter la construction de la MAM plutôt que de l'annuler. De plus, Madame la Préfète a proposé au Maire de reporter une partie des subventions accordées pour la MAM vers le tiers-lieu. Aujourd'hui le reste à charge pour la construction du tiers-lieu est d'environ 600 000 € TTC, sans tenir compte de l'éventuelle subvention de la Région, ni du fonds vert.

M. LE GALL dit qu'effectivement, la construction de la MAM peut attendre 2 ou 3 ans.

Mme DELPEUCH ajoute qu'en plus, l'agrément du Conseil Départemental pour la MAM est valable sans limitation de durée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles.

4- Dispositif d'aide aux loyers commerciaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit s'une délibération proposée par la CCHLEM afin d'aider des entreprises nouvelles à s'installer, en leur apportant une aide sur le loyer (y compris dans des locaux privés) plafonnée à 3 600 €. Cette aide serait partagée, à parts égales, entre la Commune et la CCHLEM.

M. LE GALL dit que ce dispositif rejoint la politique de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette aide aux loyers commerciaux.

5 – Dispositif de rénovation de façades

Il s'agit également d'un dispositif proposé par la CCHLEM, afin de revitaliser les centres-bourgs.

Une aide financière serait versée la CCHLEM et la Commune, à hauteur de 20 % chacune dans la limite d'un plafond de travaux H.T. de 15 000 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire dans ce dispositif la Rue du Commerce, la Place de l'Eglise et la Rue Albert Joyeux.

Mme BELLARBRE demande pourquoi on n'inclue pas la Voie de la Reine, il y a le magasin RODIER ?

Monsieur le Maire souhaite privilégier les rues les plus commerçantes.

M. GAGNEUX demande s'il y a un critère de couleurs.
M. le Maire dit qu'il suffit de suivre le nuancier départemental.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce dispositif.

6 – Travaux en régie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit des travaux effectués par les agents techniques pour lesquels il est possible d'obtenir du FCTVA. Actuellement la Commune perçoit du FCTVA sur l'achat des fournitures et matériaux, avec cette délibération, la Commune pourra également percevoir du FCTVA sur la main d'œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

7 – Pédicure-podologue

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme LE LUYER, pédicure-podologue, lui a fait part de ses difficultés financières : son activité a du mal à démarrer, elle demande donc à la Commune de lui accorder une aide supplémentaire sur son loyer.

Monsieur le Maire rappelle que le loyer a été fixé à 300 € par mois, avec la gratuité durant les 6 premiers mois. Mme LE LUYER est locataire depuis le 22 Août 2022.

Mme DELPEUCH souligne que Mme LE LUYER n'a pas fait beaucoup de communication sur son activité. Mme BELLARBRE demande si le psychiatre a été aidé.

M. le Maire dit qu'il a eu 6 mois gratuites + 6 autres mois, car il s'est installé pendant la période COVID et qu'il lui était donc difficile de démarrer.

Mme DELPEUCH propose la gratuité de Mme LE LUYER pendant 3 mois supplémentaires.

M. le Maire serait d'accord à condition de mettre une clause dans le bail l'obligeant à maintenir son activité pendant une certaine période.

Mme PEYRAT dit que tout ça dépend de l'activité que Mme LE LUYER s'est fixée, on ne dispose d'aucun justificatif. Elle serait d'accord pour une baisse de 100 €.

Mme BELLARBRE demande si la Commune fera la gratuité partout.

M. LE GALL dit qu'on lui fait un « cadeau » de 3 mois.

M. GAGNEUX demande s'il serait légal d'octroyer 3 mois gratuits, et d'écrire que si elle part à l'issue de ces 3 mois, elle devra les payer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réduire de moitié le montant du loyer de Mme LE LUYER, donc 150 € par mois pendant 3 mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- EDF : M. QUERAUD informe que dans certains secteurs, il y a de nombreuses microcoupures ou de coupures d'électricité. A la remise sous tension, des problèmes apparaissent.
 - M. le Maire dit qu'il appellera demain matin notre référente à EDF pour avoir des informations.
 - Il informe qu'EDF lance une étude sur la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique.
 - Il informe que des travaux d'enfouissement de réseaux doivent être réalisés dans le Bourg.

- Un stage de football est organisé par le District de la Haute-Vienne du 10 au 13 Juillet à St-Sulpice pour les enfants de 6 à 14 ans.

- Un agent communal propose d'acheter le combiné à bois pour 150 € (estimé à 400 €). M. QUERAUD dit qu'il faut faire attention, car ce matériel n'est plus aux normes de sécurité. M. le Maire précise que ce matériel est vendu en l'état. Mme LABARRE demande s'il est possible de négocier à la hausse ce prix. Après discussion l'offre de 150 € est retenue.
- Mme Marie-Claire MARGEAULT a donné son accord pour la vente de son terrain cadastré Section X n° 746 à Puifferat.
- Suite à l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre pour l'extension du lotissement c'est le groupement B2G INFRA/REGARDS CROISES/EGIS EAU pour un montant de 32 800 € H.T qui est retenu.
- Madame la Sénatrice est intervenue au Sénat en dénonçant les fermetures de classes en zone rurale.

Séance levée à 19 H 15.

Le Maire,



A. JOUANNY

La secrétaire de séance,

N. LABARRE